

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Judi 19 Novembre 2015** à 20H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOR, Maire.

Absents excusés : Jean-Marie BARBE (pouvoir donné à Jean-Robert LAMARRE), Angélique VAN HAVERBEKE (pouvoir donné à Sandrine HARDOUIN).

**Secrétaire de séance** : Patrice LEBUGLE

Une minute de silence est faite afin de rendre hommage aux victimes des attentats qui ont eu lieu à Paris le 13 novembre dernier.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2015.

### **1/Révision du PLU et définition des modalités de concertation**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la révision du PLU et la redéfinition des modalités de concertation. En effet, il semble important de redéfinir les zones à urbaniser pour permettre le développement communal sachant que la majorité des bâtiments existants ont déjà été réhabilités. Il est également souhaitable que le PLU actuel (qui date du 20/06/2002) soit mis en conformité avec le SCOT et les derniers textes de loi (Grenelle 2, loi ALUR, loi LAAAF, loi Macron). Sachant que cette procédure remettra en cause le PLU actuel, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les dispositions ci-dessus.

### **2/Manche Tourisme – « Le Tour du Val de Saire à Cheval » : autorisation de passage de chevaux et de balisage de l'itinéraire sur le territoire de la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Manche Tourisme pour que le Conseil Municipal autorise les cavaliers itinérants à emprunter certains chemins communaux. En effet, Manche Tourisme travaille actuellement à la création de l'itinéraire équestre « Le Tour Du Val de Saire à cheval » et, afin que cet itinéraire soit validé, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet. Après lecture des chemins empruntés par les cavaliers, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la démarche en autorisant le passage de chevaux et le balisage de l'itinéraire selon le tracé évoqué. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix approuve et autorise les dispositions ci-dessus.

### **3/Ancien tracé RD 612 : transfert partiel du département vers la commune**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie une demande du Conseil Département de la Manche concernant l'ancien tracé de la RD 612. En effet, cette route d'une longueur approximative de 105 ml et d'une largeur moyenne de 7.80 ml doit être classée dans la voirie communale. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la rétrocession évoquée ci-dessus sachant que cette voirie communale portera le n°36. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte le transfert ci-dessus.

### **4/Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2014 du Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de la région de Saint Pierre Eglise**

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver. Fort est de constater que même si le nombre d'abonnés augmente, les volumes d'eau consommés diminuent. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix approuve le rapport de l'eau potable 2014 tels que présenté.

### **5/Organisation des élections régionales du 06/12 et 13/12/2015**

Les permanences du bureau de vote qui ouvrira à 8 heures pour se fermer à 18 heures sont organisées.

### **6/Décision modificative du budget**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une somme de 6600 euros pour la réfection du lavoir du Hameau Cauchon a été budgétisée sur le compte 2313. La dépense ayant été mandatée sur le compte 2138, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le virement de crédit du compte 2313 vers le compte 2138 pour la somme de 6600 euros. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise le virement ci-dessus.

## 7/Commissions communales et intercommunales

Urbanisme : dépôt des demandes suivantes :

- Un certificat d'urbanisme d'information pour des parcelles de terrain située Route des Hauts Vents – Le Val Colombel,
- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située à la Maison du Bois,
- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située à Le Clos Buisson,
- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située Route des Hauts Vents,
- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située 15 route des Carrières,
- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située Le Clos de Derrière.

## 8/Questions diverses

- *Décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de la délégation :*

Achat d'un déshumidificateur : 49 euros,

Daltoner : câblage appartement 1<sup>er</sup> étage pour les bureaux de la Commune Nouvelle : 3492.31 euros,

Fiducial office stores : bureau, rallonge table salle des mariages, chaise de bureau : 985.54 euros,

Assainissement 2<sup>ème</sup> maison de l'aéroport : 6982.80 euros.

- *Commune Nouvelle* : Les élus du Theil et de Gonnevillle ont fait une visite des deux communes.

- *Passage de la TNT à la haute Définition* : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 5/04/2016 la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD). Ainsi les foyers français qui reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possédant aucun récepteur compatible avec la HD devront s'équiper d'un adaptateur HD pour un coût de l'ordre de 25 euros, sous peine de ne plus recevoir la télévision. Des aides financières et de proximité pour les personnes les plus fragiles sont mises en place par l'Agence nationale des fréquences (ANFR). Le détail des aides et des simulations sont possibles sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) ou au centre d'appel 0970 818 818. Un article sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

- *Informations sur le recrutement dans la Marine Nationale* : Il serait souhaitable d'insérer dans le prochain bulletin municipal des informations concernant le recrutement dans la Marine Nationale. Une feuille volante sera distribuée aux habitants de la commune (avec le bulletin municipal).

- *Panneau lumineux* : Un panneau d'information lumineux a été installé à Saint-Pierre-Eglise (près de la mairie). Ce panneau est géré par l'office du Tourisme et peut diffuser toutes les informations d'intérêt général (exposition, manifestations diverses, assemblée générale d'associations...). Un formulaire de demande d'affichage est disponible et devra être retourné à l'office du tourisme de Saint Pierre Eglise au maximum 15 jours avant la date de diffusion de l'évènement.

- *Spécial impôts locaux*

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et 2016. Pour plus d'informations : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Suite aux attentats de vendredi dernier, le Directeur Général des Finances Publiques a reporté l'échéance de paiement des impôts locaux (principalement la taxe d'habitation) du 15 au 23 novembre 2015.

- *Remerciements* : L'équipe des enseignants remercie la municipalité pour la mise en place du nouveau vidéoprojecteur et du tableau, ainsi que pour la fabrication d'étagères dans la classe des CE.

- *Conseil d'Ecole* : Monsieur Le Maire donne lecture du premier compte rendu :

Concernant les TAPS : 61 enfants inscrits (-20 enfants par rapport à l'année dernière). Des instruments de musique, une mascotte et divers ateliers sont organisés afin de contribuer à la réussite du projet de séjour en Angleterre.

Concernant l'école : il y a actuellement 79 élèves et 82 élèves seront présents en 01/2016. Les prévisions pour 2016-2017 sont bonnes : 90 élèves, mais pour 2017-2018 les chiffres seront vraisemblablement en baisse.

- *Amicale des Parents d'élèves* : Une vente de sapins de Noël va être organisée. Les sapins seront distribués le vendredi 11 décembre prochain. Ce même jour une marche avec des lampions sera organisée, les enfants chanteront des chants de Noël. Du vin chaud sera également proposé. Le bénéfice de ces ventes (sapins, lampions, vin chaud) sera intégralement reversé à l'école pour aider au financement du voyage à Londres.

*- Syndicat Mixte du Cotentin : Appel à candidature Thermographie 2016*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition du Syndicat Mixte du Cotentin. En effet, ce dernier lance une campagne de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et propose une animation gratuite pour les élus et pour la population. Il s'agit tout d'abord pour les particuliers, d'organiser une balade nocturne avec une caméra thermique pour observer les déperditions des logements. Pour les élus, il s'agit d'une lecture de photos infra-rouges de bâtiments publics pré-identifiés et l'utilisation de la caméra thermographique. Enfin, dans les deux cas, une conférence sur les économies d'énergies est ensuite organisée. Sachant qu'un appel à candidature est lancé et que la commune doit se positionner pour le 18 décembre dernier délai, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir réfléchir sur la nécessité de répondre positivement à cet appel à candidature. Affaire à suivre.

*- Bulletin Municipal* : le bulletin doit être terminé pour le 20/12.

*- Repas des Aînés* : le repas des aînés, qui est financé cette année par la commune, aura lieu le dimanche 29 novembre. La salle sera préparée le samedi 28/11 après-midi.

*- Téléthon* : le Téléthon aura lieu les 04 et 05/12 prochain. Comme chaque année des crêpes vont être confectionnées. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

*- CCAS* : des permanences ont lieu en mairie de 17h30 à 18h30 tous les premiers vendredis du mois. Pour l'instant, aucune personne n'est venue à cette permanence.

*- logement au-dessus de la mairie* : l'appartement F1 situé au 2<sup>ème</sup> étage est à louer. Il sera disponible le 01/02/2016.

La séance est levée à 22H25.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,  
Luc DUFOUR